

QUANT A LA CREATION D'UN SYSTEME MULTILATERAL DE SOUTIEN A L'INDUSTRIE DU FILM ET DES PROGRAMMES DE TELEVISION, IL A ETE DECIDE DE POURSUIVRE LES TRAVAUX SUR LA BASE D'UNE ETUDE PRESENTEE PAR LA COMMISSION.

LES MINISTRES ONT PRIS NOTE DES TRAVAUX RELATIFS A LA MISE EN OEUVRE DE TROIS RESOLUTIONS CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA PIRATERIE, LA PLACE A ASSURER AUX PROGRAMMES AUDIOVISUELS D'ORIGINE EUROPEENNE AINSI QUE LA DIFFUSION RATIONNELLE DES FILMS DANS LES DIFFERENTS MEDIA. UNE REUNION DE TOUS LES RESPONSABLES CONCERNES PAR LA LUTTE ANTI-PIRATERIE SERA CONVOQUEE AU PROCHAIN SEMESTRE.

2.2 CONSEIL ''SIDERURGIE'' (22 NOVEMBRE)

LE CONSEIL A TENU UNE SESSION DOMINEE PAR LE PROBLEME DES EXPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE TUBES VERS LES ETATS UNIS, QUI ETAIENT RESTEES EN DEHORS DU CHAMP DE L'ARRANGEMENT CONCLU AVEC CE PAYS MAIS DONT LA PART DANS LE MARCHÉ US AVAIENT AUGMENTE CONSIDERABLEMENT CES DERNIERES ANNEES.

DANS LE BUT D'EVITER L'INTRODUCTION UNILATERALE DE RESTRICTIONS AUX IMPORTATIONS US DES TUBES EN PROVENANCE DE LA COMMUNAUTE, LE CONSEIL A DONNE A LA COMMISSION UN MANDAT POUR ENTAMER DES NEGOCIATIONS AVEC L'ADMINISTRATION US EN VUE DE CONCLURE UN ARRANGEMENT PARTICULIER POUR CES PRODUITS. DES CONTACTS APPROFONDIS AVAIENT EU LIEU LE DERNIER WEEK END A BRUXELLES ENTRE LES VICE-PRESIDENTS HAFERKAMP ET DAVIGNON ET M. BROCK QUI AVAIT TEMOIGNE DE LA DISPONIBILITE DE SON ADMINISTRATION POUR UNE TELLE SOLUTION.

LES AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR, NOTAMMENT LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE ET LA MODIFICATION PROPOSEE DU CODE DES AIDES AINSI QUE LES TOLES REVETUES ET LA SITUATION DU MARCHÉ DE LA FERRAILLE SERONT REEXAMINES LORS DE LA PROCHAINE SESSION ''ACIER'' PREVUE POUR LE 17 DECEMBRE.

EN COMMISSION, M. DAVIGNON A FAIT ADOPTER LES QUOTAS DE PRODUCTION POUR L'ACIER AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE 1985. L'ETAT DES STOCKS, LES PERSPECTIVES DE CONSOMMATION ET LES RISQUES DE GLISSEMENT DES PRIX ONT CONDUIT LA COMMISSION A PRENDRE UNE ATTITUDE SEVERE SUR LES NIVEAUX A RETENIR POUR LA PLUPART DES PRODUITS.

2.3 AIDES A LA CONSTRUCTION NAVALE

A L'ISSUE DE LONGUES DISCUSSIONS, LE COREPER A FAIT APPROUVER PAR LE CONSEIL UNE DIRECTIVE PROROGEANT JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1986 LA 5EME DIRECTIVE AINSI QUE LE TEXTE SUIVANT DE DECLARATION AU PROCES-VERBAL :

''LA COMMISSION CONTINUERA D'APPLIQUER LA 5EME DIRECTIVE COMME PAR LE PASSE.

LA COMMISSION POURSUIVRA ENTRE AUTRES LA REALISATION DES OBJECTIFS DE REDUCTION GRADUELLE DES AIDES ET CONTINUERA A FAIRE PREUVE DU DEGRE DE SOUPLESSE REQUIS PAR LA CRISE GRAVE QUI FRAPPE ACTUELLEMENT LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION NAVALE''.

Western Union International, Inc.

Western Union International, Inc. International Telex

2.4 MARCHÉ DES PRODUITS LAITIERS

M. DALSAGER A FAIT LE POINT DE LA SITUATION LAITIÈRE HUIT MOIS APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION. UNE INFLEXION SENSIBLE DE LA PRODUCTION PEUT, DES À PRÉSENT, ÊTRE CONSTATÉE, TANT AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTÉ TOUTE ENTIÈRE QU'AU NIVEAU DE LA PLUPART DES ÉTATS MEMBRES. TOUTEFOIS, IL DEMEURE CERTAINS RETARDS ET CERTAINES IMPERFECTIONS DANS L'EXÉCUTION CORRECTE DES RÉGLEMENTS.

LA COMMISSION A ESTIMÉ QU'IL N'Y AVAIT PAS LIEU POUR ELLE DE PROPOSER DES MODIFICATIONS DU RÉGLEMENT DE BASE, CONTRAIREMENT À CE QUE SOUHAITAIENT CERTAINS ÉTATS MEMBRES. ELLE A ÉGALEMENT DÉCIDÉ D'ENGAGER LA PROCÉDURE D'INFRACTION DANS TOUS LES CAS D'APPLICATION INCORRECTE DE LA RÉGLEMENTATION (LA PLUPART DES ÉTATS MEMBRES SERONT CONCERNÉS).

EN REVANCHE, LA COMMISSION A DÉCIDÉ DE REPORTER D'UN MOIS (MI-DECEMBRE) LA DATE LIMITE À LAQUELLE LES ''SUPERS PRÉLEVEMENTS'' PRÉLEVÉS EN CAS DE DÉPASSEMENT DES QUOTAS DEVRONT ÊTRE VERSÉS À LA CAISSE COMMUNAUTAIRE EN RAISON DES DIFFICULTÉS VÉRITABLES QU'UN GRAND NOMBRE D'ÉTATS MEMBRES ONT DU SURMONTER POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME COMPLEXE ET NOUVEAU.

2.5 PROGRAMME INDICATIF NUCLEAIRE

M. DAVIGNON A FAIT ADOPTER PAR LA COMMISSION LE PROGRAMME INDICATIF NUCLEAIRE DE LA COMMUNAUTÉ QUI DÉGAGE LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE NUCLEAIRE À MOYEN ET À PLUS LONG TERME. LE PROGRAMME VISE D'ABORD L'OBJECTIF NUCLEAIRE POUR 1995 ET LA FIN DU SIÈCLE : LA CONTRIBUTION DE L'ÉNERGIE NUCLEAIRE DEVRAIT ALORS ÊTRE DE RESPECTIVEMENT 40 ET 50 O/O DE LA PRODUCTION TOTALE D'ÉLECTRICITÉ.

À PLUS LONG TERME (AU-DELÀ DE L'AN 2000), LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DEVRAIT ÊTRE LARGEMENT D'ORIGINE NUCLEAIRE ET ASSURÉE DE PLUS EN PLUS PAR DE NOUVELLES CENTRALES À NEUTRONS RAPIDES QUI UTILISENT BEAUCOUP PLUS COMPLÈTEMENT LE POTENTIEL ÉNERGETIQUE DE L'URANIUM. LA PROCHAÎNE DEVRAIT ÊTRE MISE EN CONSTRUCTION DES 1987.

CES OBJECTIFS DEBOUCHENT SUR UN CERTAIN NOMBRE D'IMPLICATIONS : ENGAGEMENT DÉTERMINÉ DES POUVOIRS PUBLICS ET DES PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ, APPROVISIONNEMENT EN URANIUM, INDUSTRIE DU COMBUSTIBLE ET INDUSTRIE DE CONSTRUCTION DES CENTRALES NUCLEAIRES.

3. ELARGISSEMENT

3.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES AUX RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

EN COMMISSION, M. NATALI A FAIT LE POINT DES TRAVAUX RELATIFS À L'ADHÉSION DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL APRÈS LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DU 20 NOVEMBRE. IL A CONSTATÉ LES SÉRIEUSES DIFFICULTÉS QUE RENCONTRENT LES ÉTATS MEMBRES POUR DÉGAGER UNE POSITION COMMUNE À PROPOSER AUX PAYS CANDIDATS EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET DE PÊCHE AINSI QUE SUR UNE RÉFORME DE L'ORGANISATION COMMUNE VITI-VINICOLE. LA COMMISSION COMME LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL FERONT L'EFFORT MAXIMAL POUR QUE LA PROCHAÎNE RÉUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, LUNDI 26 NOVEMBRE, ARRÊTE LES PREMIÈRES CONCLUSIONS DONT LES PAYS CANDIDATS SÉRAIENT IMMÉDIATEMENT SAISIS. IL IMPORTE EN EFFET QUE LE CONSEIL EUROPÉEN DE DÉCEMBRE NE SOIT PAS PERTURBÉ PAR L'ABSENCE DE PROGRÈS SUFFISANTS SUR L'ÉLARGISSEMENT.

A) DROITS DE L'HOMME ET DIGNITE HUMAINE
UN ACCORD EST INTERVENU POUR :
- INSERER DANS LE PREAMBULE DE LA CONVENTION UNE REFERENCE
EXPLICITE AUX DROITS FONDAMENTAUX DE L'HOMME TIREE DU PREAMBULE
DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES.
- INSCRIRE DANS LA CONVENTION UNE DECLARATION CONJOINTE
DEFINISSANT LA NOTION DE 'DIGNITE HUMAINE'. CETTE DECLARATION
MENTIONNE NOTAMMENT LA DETERMINATION DES DEUX PARTIES D'AGIR
POUR L'ELIMINATION DE L'APARTHEID.

B) VOLUME DES RESSOURCES FINANCIERES DE LA CONVENTION
LE VOLUME GLOBAL EST FIXE A 8,5 MDS ECUS SOIT PRES DE 60 0/0
D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT A L'OME II DONT 7,4 MDS ECU AU
TITRE DU FED ET 1,1 MDS ECU AU TITRE DES RESSOURCES PROPRES DE
LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS.

CETTE OFFRE FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE COUVRE TOUS LES PAYS
ACP QUI ONT PARTICIPE AUX NEGOCIATIONS, Y COMPRIS L'ANGOLA ET
LE MOZAMBIQUE, ET ANTICIPE L'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE A
L'ESPAGNE ET AU PORTUGAL.

LA VENTILATION SUIVANTE DES RESSOURCES FINANCIERES DE LA
CONVENTION A ETE ADOPTEE :

1. FED	
- SUBVENTIONS	4860 MECU
DONT : PROJETS ET PROGRAMMES	(4360 MECU)
AIDES D'URGENCE/REFUGIES	(290 MECU)
BONIFICATIONS D'INTERET	(210 MECU)
- AIDES REMBOURSABLES	1200 MECU
DONT : PRETS SPECIAUX	(600 MECU)
CAPITAUX A RISQUE	(600 MECU)
- STABEX	925 MECU
- SYSMIN	415 MECU
2. RESSOURCES PROPRES BEI	1100 MECU
TOTAL	8500 MECU

UN MONTANT DE 1000 MECU EST RESERVE POUR LES ACTIONS DE
COOPERATION REGIONALE Y COMPRIS LA LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION/SECHERESSE.

4.3 AUTRICHE : TRANSPORTS COMBINES DE TRANSIT

EN JUILLET 1984, LE GOUVERNEMENT AUTRICHIEN A ANNONCE UN
PROGRAMME D'UNE DUREE DE DIX ANS AYANT POUR OBJECTIF LE
TRANSFERT SUR RAIL DU TRAFIC ROUTIER DE MARCHANDISES EN
TRANSIT, EN UTILISANT LES TECHNIQUES DU TRANSPORT COMBINE
RAIL-ROUTE.

LE 7 SEPTEMBRE, LA MISSION AUTRICHIENNE A REMIS A LA COMMISSION
UN 'NON-PAPER', DEMANDANT AUX ETATS MEMBRES DE COLLABORER
ACTIVEMENT A L'AMELIORATION DES RELATIONS DE TRANSPORT NORD-SUD
ET NORD-OUEST/SUD-EST.

LES 4 ET 5 OCTOBRE, M. CONTOGEOGRIS S'EST RENDU A VIENNE POUR
FAIRE LE POINT DES RELATIONS ET IL A ETE CONSTATE QUE

L'AUTRICHE :
- MAINTIEN EN PRINCIPE SA DEMANDE INITIALE POUR UNE
CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE POUR L'AUTOROUTE IKPA.
- RECONNAIT QUE LES DETAILS DE SA DEMANDE INITIALE DOIVENT
ETRE REVUS ET ADAPTES AUX CIRCONSTANCES NOUVELLES.
- EST DISPOSEE A COLLABORER ETROITEMENT AVEC LA COMMUNAUTE
DANS TOUS LES DOMAINES DES TRANSPORTS ET NOTAMMENT DANS LE
DOMAINE DES TRANSPORTS COMBINES SOUS CONDITION QU'UNE SOLUTION
ADEQUATE SOIT TROUVEE POUR SA DEMANDE FINANCIERE.

4.4 SUISSE, SUEDE : ACCORDS DE COOPERATION

SUITE AUX CONVERSATIONS EXPLORATOIRES QUI ONT PERMIS D'IDENTIFIER LES DOMAINES POUR LESQUELS UNE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE D'INTERET RECIPROQUE S'AVERERAIT REALISABLE, LA COMMISSION DEMANDE AU CONSEIL L'AUTORISATION D'OUVRIER DES NEGOCIATIONS POUR LA CONCLUSION D'ACCORDS-CADRE AVEC LA SUISSE ET LA SUEDE. IL S'AGIRAIT DE FACILITER LES CONTACTS, COORDONNER LES ACTIONS ET PROMOUVOIR LES INITIATIVES D'INTERET COMMUN. CES ACCORDS N'AFECTERAIENT PAS LA COOPERATION COST.

DES POURPARLERS SONT EGALEMENT EN COURS AVEC LA NORVEGE.

4.5. REUNION MINISTERIELLE CEE-ASEAN (DUBLIN, 15/16 NOVEMBRE)

LA CONFERENCE S'EST SOLDEE PAR DES DECISIONS NON NEGLIGEABLES POUR L'AVENIR DES RELATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE ET L'ASEAN.

- DECISION D'ENTREPRENDRE UNE ETUDE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION FINANCIERE ENTRE LES DEUX GROUPES DE PAYS, CETTE ETUDE COMPRENANT LES ENSEIGNEMENTS QUE L'ON PEUT TIRER, AU PROFIT DE LA COLLABORATION MUTUELLE, DE L'EXPERIENCE ACQUISE PAR LA BEI DANS LES PAYS TIERS.

- DECISION DE TENIR UNE REUNION DES MINISTRES DE LA COMMUNAUTE ET DE L'ASEAN TRAITANT DES AFFAIRES ECONOMIQUES A L'OCCASION DE L'EXPIRATION DE LA PREMIERE PHASE DE L'ACCORD. CETTE REUNION SERA UNE NOUVELLE OCCASION DE RENFORCER LA COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE ET L'ASEAN EN INDIQUANT DES LIGNES DIRECTRICES POUR LA COOPERATION FUTURE.

- IDENTIFICATION DE CERTAINES PRIORITES DANS LA COOPERATION FUTURE : CELA A ETE LE CAS POUR LA FORMATION QUI A ETE EVOQUEE A PLUSIEURS REPRISES AU COURS DE LA REUNION ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, NOTAMMENT SOUS L'ASPECT TRANSFERT DE TECHNOLOGIE.

- ELLE A ETE L'OCCASION D'ACCUEILLIR UN NOUVEAU MEMBRE DE L'ASEAN, BRUNEI-DARUSSALAM ET DE PROCEDER A L'ELARGISSEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION CEE-ASEAN A CE PAYS.

LES DISCUSSIONS SUR LA PARTIE POLITIQUE DE L'ORDRE DU JOUR ONT PERMIS DE CONFIRMER LA LARGE IDENTITE DE VUE ENTRE LA COMMUNAUTE DE L'ASEAN SUR LES PROBLEMES POLITIQUES MAJEURS DU MOMENT.

4.6 PECHE : CANADA/GROENLAND

A) CANADA

LA COMMISSION PROPOSE DE CONSERVER EN 1985 LA MEME REPARTITION ENTRE LES ETATS MEMBRES DES QUOTAS DE CAPTURE ALLOUES AUX NAVIRES COMMUNAUTAIRES DANS LES EAUX CANADIENNES CONFORMEMENT A L'ACCORD SIGNE LE 30 DECEMBRE 1981, MODIFIE EN DECEMBRE 83.

B) GROENLAND

LA COMMISSION VIENT DE PROPOSER AU CONSEIL LA REPARTITION ENTRE ETATS MEMBRES DES QUOTAS DE CAPTURE DE LA COMMUNAUTE DANS LES EAUX DU GROENLAND EN 1985. CETTE PROPOSITION SE BASE SUR LE TRAITE ET L'ACCORD DE PECHE, SIGNE LE 13 MARS 1984, FIXANT LES QUOTAS DE CAPTURE DE LA COMMUNAUTE POUR LES ANNEES 1985 A 1989. EN ATTENDANT LA RATIFICATION DU TRAITE PAR TOUS LES ETATS MEMBRES, LA PROPOSITION DE LA COMMISSION EST FAITE COMME MESURE INTERIMAIRE QUI CORRESPOND AUX DISPOSITIONS PREVUES POUR LES NOUVELLES RELATIONS DU GROENLAND AVEC LA COMMUNAUTE.

4.7 PTOM : COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE EN 1983

LE MONTANT CUMULATIF DES FINANCEMENTS EST DE 26,12 MIO ECU DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACTUEL PROGRAMME, SOIT 28,7 0/0 DE LA DOTATION FINALE.

EN 1983, LA MISE EN OEUVRE DE LA COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE, AU SENS STRICT, A ETE PLUS RAPIDE ET LA QUASI-TOTALITE DES FINANCEMENTS A CONCERNE DES PROJETS ET DES PROGRAMMES (SANS INTERVENTION AU TITRE DU STABEX).

4.8 FAIM DANS LE MONDE

LA COMMISSION PRESENTE UN RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'EXECUTION (AU 31 JUILLET 1984) DU PROGRAMME SPECIAL DE LUTTE CONTRE LA FAIM DANS LE MONDE, UN AN APRES SON ENTREE EN VIGUEUR.

CE RAPPORT COMPREND DEUX PARTIES :

A) UNE PREMIERE PARTIE QUI DECRIT LES MESURES PRISES PAR LA COMMISSION ET LES ETATS BENEFICIAIRES DE L'AIDE : 19 ACTIONS REPRESENTANT UN ENGAGEMENT DE PLUS DE 49 MIO ECU (98,8 0/0 DES CREDITS INSCRITS). CES CREDITS SE REPARTISSENT EN :

- ACTIONS DE SOUTIEN A L'ACCROISSEMENT DU DEGRE D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE : 61 0/0.
- ACTIONS DE SAUVEGARDE DES RESSOURCES NATURELLES : 39 0/0.
- ETATS ACP (STRATEGIES ALIMENTAIRES NOTAMMENT) : 70 0/0.
- AUTRES PVD (HAITI, NEPAL, BANGLADESH, PRINCIPALEMENT) : 30 0/0.
- POUR LES PAYS LES MOINS AVANCES (PMA) : 80 0/0.

B) UNE DEUXIEME PARTIE QUI ESQUISSE LES GRANDES ORIENTATIONS ENVISAGEES POUR L'UTILISATION DES CREDITS DU BUDGET 84 :

- EVITER LA DISPERSION EN ENGAGEANT DES ACTIONS SIGNIFICATIVES.
- RECHERCHER DES PAYS OU LA COMMISSION (DELEGATION, ANTENNE) DISPOSERA DE MOYENS DE SUIVI.

D'UNE MANIERE GENERALE, ON RECHERCHERA UNE CONTINUITE AVEC LES ACTIONS LANCEES EN 1983 EN RESERVANT UNE PART ACCRUE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT D'AMERIQUE LATINE ET D'ASIE ET AUX ACTIONS EN AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE.

4.9 GATT : VENTE DE VIEUX BEURRE

LORS DE SA TROISIEME REUNION AU SUJET DE LA VENTE DE 'VIEUX BEURRE' DE LA COMMUNAUTE, LE CONSEIL INTERNATIONAL DES PRODUITS LAITIERS A ADOPTE UNE RESOLUTION QUI CREE EN QUELQUE SORTE UN MODUS VIVENDI AVEC LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNAUTE.

EN ADOPTANT CETTE RESOLUTION, LE CONSEIL A PERMIS AUX AUTRES PARTICIPANTS A L'ARRANGEMENT DE SAUVEGARDER, SI NECESSAIRE, LEUR POSITION COMMERCIALE EN LEUR DONNANT LA POSSIBILITE DE PROCEDER, EUX AUSSI, A DES VENTES DE BEURRE A DES PRIX INFERIEURS AUX PRIX MINIMAUX DE L'ARRANGEMENT. LES PARTICIPANTS QUI ENVISAGENT DE TELLES ACTIONS SONT INVITES A FAIRE PREUVE DU MAXIMUM DE MESURE DANS LEURS VENTES.

A L'ADRESSE DE LA COMMUNAUTE, CELLE-CI EST APPELEE A POURSUIVRE UNE POLITIQUE VISANT A DIMINUER LES STOCKS ET A ATTENUER LA PRESSION QUE CEUX-CI EXERCENT SUR LE MARCHE MONDIAL. TOUS LES PARTICIPANTS A L'ARRANGEMENT SONT APPELES A FAIRE PREUVE DANS LA SITUATION ACTUELLE D'UNE COOPERATION ETROITE.

UNE NOUVELLE REUNION DU CONSEIL EST PREVUE POUR LA MI-DECEMBRE AFIN DE REVOIR LA SITUATION.

4.10 GATT : COMITE DU COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES

LE SEUL POINT DE L'ORDRE DU JOUR ETAIT L'APPROBATION DES RECOMMANDATIONS QUE LE COMITE ETAIT APPELE A FAIRE A LA 41EME SESSION DES PARTIES CONTRACTANTES LA SEMAINE PROCHAINE. UN ACCORD SUR CES RECOMMANDATIONS A ETE TROUVE.

LE PRESIDENT A PRESENTE UN NOUVEAU COMPROMIS, BASE NOTAMMENT SUR LA SUGGESTION CEE POUR CE QUI CONCERNE LE CHAPITRE SUBVENTIONS A L'EXPORTATION. LA COMMUNAUTE A NEANMOINS FAIT UNE RESERVE SUR L'ENSEMBLE DU TEXTE, PRECISANT QUE SON ACCEPTATION DEFINITIVE AUX PARTIES CONTRACTANTES ETAIT LIEE AUX PROGRES REALISES DANS D'AUTRES SECTEURS VISES PAR LA DECLARATION MINISTERIELLE DE 1982.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR

NNNN

64215 EURCOM UW
21877 COMEU B
VIA WUI A

Western Union International, Inc.

Western Union International, Inc.